

UN JEU DE PUZZLE POUR UNE IDENTITÉ NOUVELLE

Aménagement et réqualification urbanistique du centre du village de Cheseaux, Mandat d'Etudes Parallèles, 1ère phase, septembre 2008

Equipe HÜSLER - AMPHOUX
Spécialistes: a|30 arch.-urbanistes, team+ ing. transport

UNE IDENTITÉ À RECONSTRUIRE

	Revêtement imperméable 1 Enrobé	Traitement de sol
	Revêtement imperméable 2 Pavé, pierre naturelle	
	Revêtement perméable 1 Stabilisé	
	Revêtement perméable 2 Gazon, prairie	
	Marquage au sol Pépite	
	Places de parc Peinture	
	Écoulement linéaire Rigole	Équipement
	Eclairage Candélabre	
	Assises Bancs	
	Bâtiment existant	Construction
	Bâtiment emblématique	
	Bâtiment projetable et potentiel de densification	
	Périmètre d'implantation ou surface constructible	



Le concept

Une identité à reconstruire

Comme beaucoup de communes péri-urbaines, Cheseaux n'a pas d'identité propre et souffre des stigmates d'un développement trop rapide et non coordonné : perte de repères, fragmentation de l'espace, pauvreté des espaces publics, appartenance de la voiture... Pourtant des traces et des signes de son identité ancienne subsistent (quelques bâtiments historiques et une croisée de routes originelle), à partir desquels il s'agit de reconstruire une identité nouvelle.

En s'appuyant sur un repérage des qualités potentielles de la structure bâtie et végétale de la commune, le projet d'aménagement répond aux trois enjeux annoncés dans l'offre initiale :

- **redonner le sens de l'orientation** dans un tissu de constructions souvent implantées de manière désordonnée : logique d'aménagement en "points, lignes, surfaces" ;
- **différencier la nature des espaces** entre les constructions ; associer à chaque vide une forme, une fonction et une ambiance singulières et complémentaires – promenade, desserte, place ;
- **hiérarchiser les échelles des espaces publics** : réintroduire et travailler le contraste entre le petit et le grand, l'intimité et la généralité, le proche et le lointain (les ambiances de proximité et les échappées sur le Jura ou le Chablais).

A ces enjeux répondent respectivement **une stratégie** de mobilité et **un outil** de gestion du développement de la commune – avec deux notions plus singulières, le "dromotype" et la "pièce de puzzle".

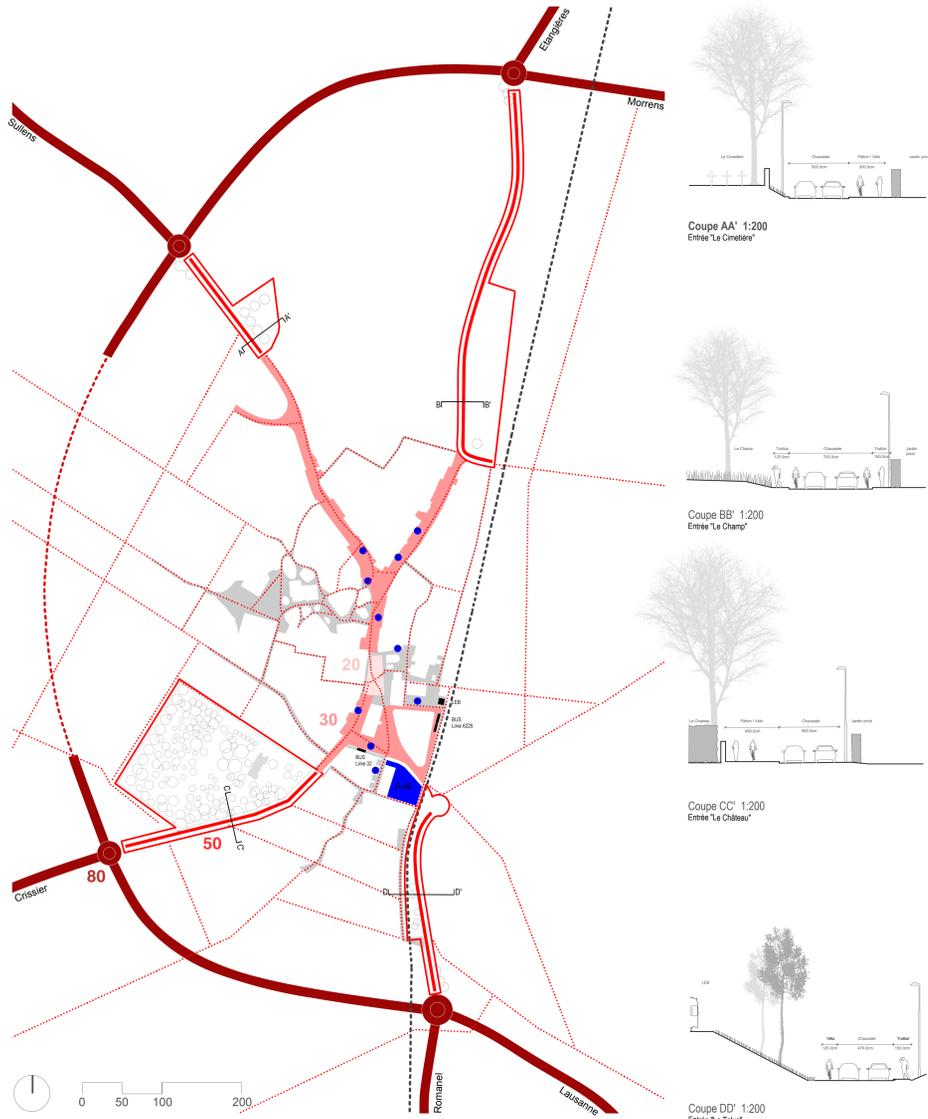
Coupe AA'
1:200



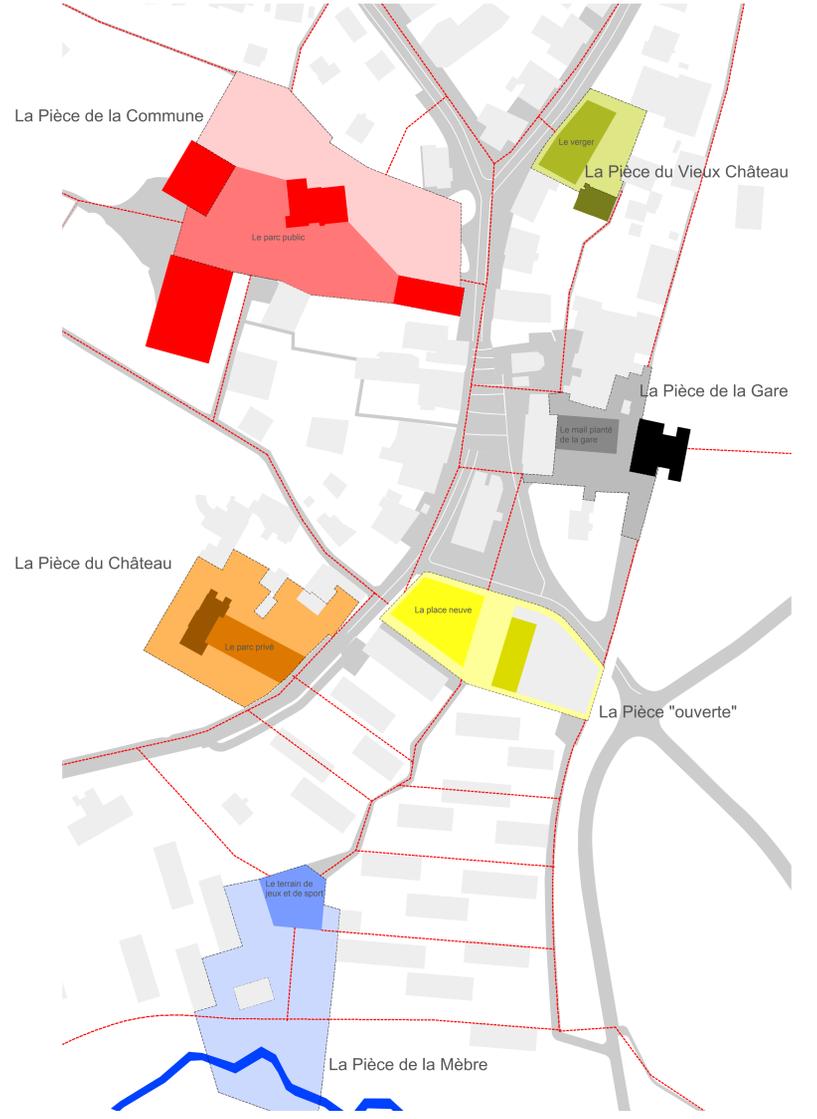
Coupe BB'
1:200



UNE MOBILITÉ À APAISER



UN PUZZLE À RECOMPOSER



La stratégie

Une mobilité à apaiser

La stratégie de mobilité repose sur trois principes :

- un **apaisement progressif des vitesses et des flux**, par paliers, à mesure que l'on se rapproche du centre - sur chaque radiale, sont ainsi différenciés par l'aménagement "une porte" sur les ronds-points de contournement, "une séquence 50km/h" qui est l'occasion de valoriser un motif identitaire d'entrée de ville (le champ, le cimetière, le mur du château et le talus de la voie ferrée), "une séquence 30 km/h" dont les rives sont plantées d'arbres d'alignement pour abriter des places de parc banalisées, enfin "la zone de rencontre" (20km/h) où la voiture se met au pas si elle veut traverser ce qui redéfinie la place centrale du village (son foyer historique) ;
- la mise en place d'un **réseau de mobilité douce performant** (piétons, vélos) permettant de relier tous les points de la commune entre eux, et notamment d'offrir d'innombrables combinaisons d'itinéraires pour remettre les quartiers nouveaux à quelques minutes à pied ou en vélo du centre du village, de la gare et des transports publics ;
- la reconstruction et le renforcement du **réseau des transports publics** reposant sur :
 - o un traitement soigné des espaces d'interface : la place de la gare, le P+R et les arrêts de bus - auxquels il est recommandé d'associer des "Parkings Relais Vélos" (P+Rv) ;
 - o la rationalisation des lignes existantes : adaptation des cadences du LEB en fonction de la demande potentielle (liaison avec Lausanne en 18 mn) et valorisation de l'accès des bus régionaux - qu'il est recommandé de compléter par une liaison supplémentaire avec Crislier et la gare régionale de Revens, en prolongeant jusqu'à cour de Cheseaux la ligne 32 qui s'arrête aujourd'hui à la zone d'activités du Timonét ;

Par la synergie de ces trois principes, on comprend que le transit est arrêté (même si une voiture peut toujours passer), que les modes de déplacement sont rééquilibrés (il existe des alternatives à l'usage interne de la voiture sur les distances courtes) et que l'espace public des rues et des places devient réappropriable. Une réorganisation de l'offre de stationnement y est liée : différenciée suivant la nature de l'usage (temps quotidien de l'usage ordinaire, temps hebdomadaire du week-end, temps événementiel d'une manifestation), elle répond à deux logiques contrastées :

- une **logique de requalification du parking majeur** que constitue le P+R dans le secteur de la gare : désormais attaché à la construction d'un bâtiment emblématique et d'une place neuve, la capacité et l'usage du parking pourront varier en fonction des choix programmatiques effectués : si l'implantation d'un centre commercial est confirmée à cet endroit, les points de fréquentation du commerce le week-end seront assurés par la libération de l'offre P+R ; si la salle de spectacle s'y ajoute, elle pourra bénéficier de l'offre hors des heures d'utilisation des deux autres activités ; en cas de grande manifestation, la place neuve pourra servir de tampon complémentaire ;
- une **logique d'intégration des parkings mineurs** dans le reste du village : l'offre en stationnement est positionnée en fonction des activités actuelles et futures et associée à la logique de plantation et d'équipement des zones 30 et de la zone de rencontre.

Table dromotypologique

Le "dromotypage" désigne une association systématique entre une vitesse (dromo), un type d'aménagement (type) et une ambiance (plantation, équipement et usage). Il apparaît comme un moyen d'aider à penser simultanément les enjeux techniques, sociaux et sensibles d'un projet d'infrastructure.

Vitesse de référence	Rond-point	Type d'aménagement	Plantation	Équipement
80		Marquage de l'entrée (l'automobiliste doit clairement comprendre où est le centre - orientation)	Signature végétale de l'entrée	Différenciation du gabarit de la branche d'entrée (autres branches), signalétique, éclairage
50	Séquence 50	Valorisation d'un motif (la route doit clairement sembler attachée à ce motif et le faire entrer dans la perception de la commune)	Motif identitaire existant (le champ, le cimetière, le mur, le talus)	Sécurisation piétons vélos latérale, mise en scène décalée du motif
30	Séquence 30	Cadrage des rives (la route devient rue, la rue est cadrée, les entrées latérales dans les places du puzzle marginales)	Alignements d'arbres	Places de parc banalisées sous les arbres, éclairage public, bancs publics
20	Zone 20	Unification des sols et matériaux (la rue devient place, la voiture repasse son passage, la vie reprend le dessus)	Arbres solitaires	Place de village "Ambiance Sois et parois"

Remarque

Si l'ensemble des mesures préconisées ne suffisent pas à éliminer le trafic de transit à certaines heures, des mesures complémentaires pourraient être mises en place :

- adoption de la capacité des giratoires de contournement, notamment aux carrefours menant à Crislier et à Lausanne - une double voie d'entrée ou de sortie des giratoires pourrait en particulier être aménagée sur les branches saturées ;
- innovation réglementaire concernant les conditions d'accès - par exemple par une interdiction générale de circuler "voies-droit exceptées" durant les heures de pointe.

Ce type d'interdiction peut être mise en place sur la base de l'art. 3 OCR qui stipule que « la circulation des véhicules automobiles et des cycles peut être interdite complètement ou restreinte temporairement sur les routes qui ne sont pas ouvertes au grand public ». Cet article mentionne également que « diverses limitations ou prescriptions peuvent être édictées temporairement soit nécessaires pour protéger les habitants ou d'autres personnes exposées de manière comparable contre le bruit ou la pollution de l'air [...] pour assurer la sécurité [...] ou pour satisfaire d'autres exigences imposées par les conditions locales ».

Les ayant-droit seraient dans ce cas désignés par autorisation municipale, les habitants des secteurs concernés en recevant une autorisation individuelle.

L'outil

Un puzzle à recomposer

L'outil de planification proposé est "la pièce de puzzle". Un périmètre, un espace public et un bâtiment emblématique en définissent les caractéristiques. Ces trois caractères en font à la fois un espace local (un lieu de polarisation qui se différencie des autres) une entité hybride (entre le plein et le vide, entre le public et le privé, entre l'ouvert et le fermé) et une forme d'espace (une orientation, un style, une ambiance).

- Le **bâtiment emblématique** accueille et symbolise la fonction dominante autour de laquelle se polarisent d'autres activités, des usages et des gens : fonction symbolique à "la pièce de l'ancien château", fonction publique à "la pièce de la Commune", fonction d'interface à "la pièce de la gare", fonctions commerciale, culturelle et sportive dans les pièces respectives de la place neuve, du château et de la Mère.
- L'**espace public** en second lieu garantit le dégagement et la mise en valeur du bâtiment emblématique ou du "monument" (le verger, le parc public, un mail planté, la place neuve, le parc privé, la liaison). Il constitue également un mode de ponctuation du réseau de mobilité douce (chacon d'entre eux se situe à la croisée de plusieurs chemins). Il est aussi un moyen de réorienter tout le territoire vers le cœur du village (en ouvrant par l'un de ses côtés, sur l'axe longitudinal, central et historique du village).
- Le **périmètre** enfin détermine la taille et la forme du vide, aux limites duquel il devient intéressant de construire avec une densité éventuellement importante s'il faut compenser la non constructibilité du vide : la pièce de puzzle à ce niveau est un instrument de délimitation des espaces constructibles et de légitimation de règlements de construction pour densifier le centre de manière contrastée.

Par la synergie de ces trois caractères (une fonction symbolique, un espace de dégagement et un cadre à densifier), on comprend que le "puzzle urbain" peut être recomposé de plusieurs manières.

- D'une part c'est un **instrument de négociation du contenu** de chaque pièce. Ce qui est dur, c'est le principe de l'association entre une fonction, un vide et un cadre, mais le degré de densification des espaces constructibles dans le cadre, l'ambiance propre de l'espace de dégagement et la nature de la fonction emblématique doivent être discutés (cf. par exemple la proposition programmatique de la "pièce ouverte" si la salle des fêtes peut y être localisée pour bénéficier des synergies possibles avec les parkings collés, l'accès à la gare ou les activités de quartier, elle pourrait aussi être localisée de manière intéressante au cœur du village pour marquer l'entrée de la pièce de la Commune).
- D'autre part c'est un **instrument de gestion du temps**. Pourquoi ? Parce que les pièces peuvent être "posées" dans n'importe quel ordre, en fonction des opportunités programmatiques ou politiques. Simplement, leur pose successive garantit une complexité fonctionnelle de plus en plus grande et une clarification progressive de l'image de Cheseaux à mesure que le puzzle se constitue et fait émerger, comme par défaut, la pièce centrale qui, elle, doit faire l'objet d'un projet spécifique : "Tos à double tête" et la place du village.

Puzzle programmatique

La "pièce de puzzle" désigne une association programmatique systématique entre un périmètre, un bâtiment emblématique et un espace public. Elle apparaît comme un moyen opérationnel de répartir les fonctions urbaines (dans l'espace et dans le temps), de réanimer des espaces de socialité et de requalifier l'espace entre les bâtiments.

Pièce de puzzle	Fonction dominante Type de programme et options programmatiques	Espace public et bâtiment emblématique	Enjeu générique et actions spécifiques
Pièce du Vieux Château	Fonction symbolique Rénovation logements En options : service social ou culturel ?	Un verger pour l'ancien château	Préserver une vision patrimoniale Une image du vieux château
Pièce de la Commune	Fonction publique Les services de la Commune : administration, émergence, sport En options : salle des fêtes, poste, ...	Un parc public pour relier des bâtiments communaux	Créer une ambiance unificatrice Qualifier l'espacement entre des bâtiments de formes et d'époques hétérogènes
Pièce de la Gare	Fonction Transports Interface majeur : LEB, arrêts bus, services hôteliers En options : vélos, boutique, ...	Un mail planté pour la place de la gare	Recréer un espace ombragé entre la gare et le restaurant Reconstruire quelques places de parc privées, passer ainsi de bus, arrêts vélos, terrasses de restaurant...
Pièce ouverte	Fonction commerciale et culturelle Centre commercial et Parking P+R Services socio-culturels de proximité pour le nouveau quartier En option : Salle des fêtes	Une place neuve pour une place commerciale et culturelle	Aménager une place générique et structurante accueillant les étapes de construction d'un programme complexe Maîtriser l'usage des parkings (terrasses, vélos, fêtes), élargir le passage piétons direct en bordure de voie ferrée
Pièce du Château	Fonction symbolique	Un parc privé pour un château	Vœux à la préservation de cette pièce historique Muséon public possible à long terme
Pièce de la Mère	Fonction "Sports et Nature"	Une liaison naturelle pour des activités sportives	Marquer la limite et traiter l'interface entre zones de nature et d'urbanisation

Concept Végétation



Concept Equipement



Concept Eclairage

